Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

BTSA GPN

E5 PROJET - Option : Gestion et protection de la nature

Session 2022 • Code sujet : **2022-BTS143-RPL-ME-GU-RE** • Durée : **210 minutes**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Contexte, enjeux et controverses liés à la création du parc national (3 questions) **Page 3**

2. Dialogue territorial avec les agriculteurs et les exploitants forestiers privés (1 question) **Page 5**

3. Projet de valorisation du parc destiné au grand public (2 questions) **Page 6**

4. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 8**

Sujet officiel (PDF) : https://btsagpn.fr/assets/annales/btsa-gpn/E5 - Conduire une opération de gestion environnementale/2022/BTSA GPN - E5 - Conduire une opération de gestion environnementale - Session 2022 - 1-Sujet.pdf

1. Contexte, enjeux et controverses liés à la création du parc national

Le sujet porte sur le Parc national de Forêts de Champagne et Bourgogne, situé sur le plateau de Langres dans un territoire forestier, rural et marqué par des activités humaines anciennes. Les documents présentent sa localisation, ses zonages, ses patrimoines naturels et culturels, ainsi que les débats sur le niveau de protection et les effets du projet sur les acteurs locaux.

Question 1. Présenter le contexte territorial, historique et juridique qui a conduit à proposer un projet de Parc National de Forêts sur le territoire Champagne-Bourgogne.

Sur le plateau de Langres, entre la Haute-Marne et la Côte-d'Or, le territoire couvre plus de 241 000 ha, répartis entre 127 communes et 28 000 habitants. Les forêts feuillues, souvent anciennes, occupent plus de la moitié de cette région rurale, riche aussi en prairies, pelouses, milieux rocheux et vestiges historiques.

En 2007, le Grenelle de l'environnement souligne le manque de forêts feuillues de plaine dans le réseau des parcs nationaux. Lancé en 2009 après une décennie de concertation, le projet aboutit au décret de création du 7 novembre 2019. Le parc comprend un cœur, une réserve intégrale et une aire d'adhésion reposant sur l'adhésion volontaire des communes. Sa charte fixe les orientations pour quinze ans.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Créé par décret le 7 novembre 2019, le parc protège un territoire rural de forêts feuillues de plaine, avec un cœur, une réserve intégrale et une aire d'adhésion volontaire.

Question 2. Identifier les principaux enjeux de la création de ce Parc national.

Le parc doit protéger un patrimoine naturel et culturel remarquable tout en contribuant à l'avenir d'un territoire habité, touché par le déclin démographique.

- Préserver les forêts anciennes de feuillus, les prairies, pelouses calcaires, marais tufeux et espèces remarquables.
- Favoriser la libre évolution forestière et étudier les effets du changement climatique sur les forêts de plaine.
- Concilier la biodiversité avec les activités agricoles, forestières et cynégétiques, en maintenant les continuités et éléments paysagers.
- Valoriser les patrimoines archéologiques, monastiques et industriels, et soutenir l'économie locale par un tourisme durable.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Protéger la biodiversité et les patrimoines, étudier l'évolution des forêts et soutenir un développement local compatible avec leur préservation.

Question 3. Le Groupement d'Intérêt Public (GIP) a fait face à des interrogations et à des oppositions. Expliquer les points controversés.

La principale controverse oppose le niveau de protection attendu d'un parc national au maintien d'activités humaines. Des associations jugent l'ambition insuffisante lorsque chasse, coupes de bois ou cultures intensives restent possibles. Le CNPN recommande notamment d'interdire la chasse dans le cœur, de protéger davantage les haies et boisements rivulaires et d'arrêter les coupes dans la réserve intégrale. Celle-ci ne représente que 3 100 ha sur un parc de 241 000 ha.

Les agriculteurs craignent des contraintes, notamment sur les terres cultivées enclavées dans le cœur, et doutent des bénéfices économiques. Les règles spécifiques concernent 2 300 ha et environ 60 agriculteurs sur 650 : maintien des éléments fixes du paysage, autorisation préalable pour retourner ou drainer les prairies, et encadrement des apports d'azote sur certains secteurs remarquables. Les forestiers redoutent une baisse du volume de bois exploitable, estimée par certains à 20 à 25 %, tandis que les chasseurs craignent la remise en cause de pratiques anciennes.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le débat porte sur l'équilibre entre protection de la nature et maintien des usages, ainsi que sur les contraintes, les bénéfices et la place des acteurs locaux.

2. Dialogue territorial avec les agriculteurs et les exploitants forestiers privés

Le PNFCB souhaite mieux associer les agriculteurs et les exploitants forestiers privés à la mise en œuvre de ses missions, et le candidat intervient comme chargé de mission du Parc. Les documents exposent les inquiétudes de ces acteurs, les règles agricoles présentées pour le cœur du parc et les possibilités de partenariat autour des activités du territoire.

Question 4. Afin d'impliquer les agriculteurs et les exploitants forestiers privés, proposer et justifier, pour chacun d'entre eux, une démarche de dialogue territorial adaptée.

Agriculteurs : organiser des ateliers avec les exploitants, la chambre d'agriculture et les syndicats, puis des visites de parcelles et des entretiens. Cartographier les terres concernées et expliquer précisément les règles : maintien des haies, bosquets, mares et murets ; autorisation avant retournement ou drainage des prairies ; sur 200 ha remarquables, autorisation au-delà de 40 kg d'azote/ha/an. Co-construire des mesures compatibles avec les pratiques agricoles et étudier un appui technique ou financier. Cette démarche répond au sentiment de ne pas être écoutés et cherche des compromis concrets.

Exploitants forestiers privés : créer un groupe de travail avec propriétaires, gestionnaires et filière bois. Des visites en forêt permettront de clarifier les zonages, d'examiner les effets sur les coupes et la ressource, puis de construire des pratiques de gestion conciliant activité économique et biodiversité. Prévoir un suivi régulier des engagements.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Pour les deux secteurs : écouter les préoccupations sur le terrain, clarifier les règles et co-construire des solutions compatibles avec les activités et la protection des milieux.

3. Projet de valorisation du parc destiné au grand public

Le PNFCB souhaite construire un projet de valorisation destiné au grand public, dans un territoire qui entend développer le tourisme tout en préservant ses patrimoines naturels et culturels. Les documents évoquent les besoins d'accueil touristique et la marque Esprit parc national, qui valorise les activités durables, les ressources locales et les savoir-faire.

Question 5. Proposer un projet de valorisation à destination du grand public ainsi que les modalités de sa mise en œuvre.

Projet : « Forêt, patrimoine et savoir-faire ». Créer un itinéraire de découverte grand public mettant en valeur les forêts anciennes, les milieux naturels, les vestiges historiques et les activités locales. Il répond à l'objectif de développer le tourisme tout en contribuant à l'économie du territoire.

1. Définir le parcours avec les communes et les gestionnaires, sur des chemins existants, en évitant les secteurs sensibles et la réserve intégrale.
2. Installer une signalétique sobre et des supports de visite sur les paysages, la biodiversité et l'histoire locale ; proposer des sorties guidées et des animations familiales.
3. Associer producteurs, hébergeurs et guides engagés, en valorisant la marque Esprit parc national - forêts.
4. Promouvoir l'offre avec les offices de tourisme, puis suivre la fréquentation et les impacts écologiques afin d'adapter le projet.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Créer un parcours de découverte forestière et patrimoniale, avec des visites guidées et des partenariats locaux engagés dans une offre touristique durable.

Question 6. Lister et justifier les postes relatifs au budget de ce projet et les financeurs potentiels. Il n'est pas demandé de chiffrage.

Prévoir les dépenses de création, puis celles nécessaires au fonctionnement du projet. Les financeurs peuvent intervenir en cofinancement, selon leurs compétences et les dispositifs auxquels le projet est éligible. Les partenariats avec les acteurs locaux peuvent aussi contribuer à la mise en œuvre.

Postes budgétaires	Justification	Financeurs potentiels
Études, conception et autorisations	Choisir un itinéraire adapté et prévoir les mesures de protection.	PNFCB, État, collectivités
Aménagements, accessibilité et signalétique	Accueillir et orienter le public sans dégrader les milieux.	PNFCB, communes, intercommunalités, départements, régions, fonds européens
Supports, médiation et animations	Transmettre les patrimoines et proposer des visites guidées.	PNFCB, collectivités, offices de tourisme
Communication, entretien et évaluation	Faire connaître l'offre, maintenir les équipements et suivre ses effets.	PNFCB, collectivités, partenaires touristiques, mécénat privé

Des aides européennes, par exemple via LEADER ou le FEADER selon les règles du dispositif, peuvent être recherchées pour le tourisme rural et les initiatives agroécologiques. Le montage associe les financeurs au regard de leurs compétences et des dépenses admissibles.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Études, aménagements, médiation, communication, entretien et suivi : financements potentiels du Parc, de l'État, des collectivités, de l'Europe et de partenaires locaux ou privés.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2022)

Bilan de l'épreuve : Épreuve E5 PROJET du BTSA Gestion et protection de la nature, session 2022, code 2022-BTS143-RPL-ME-GU-RE, d'une durée de 210 minutes, sans coefficient imprimé. Elle porte sur la création du Parc national de Forêts de Champagne et Bourgogne et évalue l'analyse territoriale, la compréhension des enjeux et controverses, le dialogue avec les acteurs, la conception d'un projet de valorisation et la préparation de son budget.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Le projet comprend un cœur de parc, une réserve intégrale et une aire d'adhésion constituée des communes volontaires pour adhérer à la charte.
- Le parc vise à protéger les forêts feuillues de plaine, leurs milieux associés, leur biodiversité et leurs patrimoines naturels et culturels.
- Dans les prairies du cœur, le retournement ou le drainage nécessite une demande d'autorisation préalable auprès de l'établissement public du parc.
- La marque Esprit parc national valorise l'origine locale, le respect de l'environnement et le partage des patrimoines et savoir-faire.

Points de vigilance & attentes du jury

- Distinguer les données territoriales et juridiques des arguments et opinions rapportés par les différents acteurs.
- Appuyer les enjeux sur des éléments précis : milieux, espèces, patrimoines, activités et évolutions du territoire.
- Adapter les démarches de dialogue aux préoccupations des agriculteurs et des exploitants forestiers privés.
- Relier les postes budgétaires aux actions proposées et citer des financeurs potentiels sans chiffrer.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment analyser le contexte territorial et juridique du parc ?

Situez le parc à l'aide de la carte, caractérisez ses milieux et ses activités, puis retracez les étapes de sa création. Distinguez le cœur, la réserve intégrale et l'aire d'adhésion, en expliquant leurs fonctions et les règles associées.

Q : Quelles règles agricoles faut-il distinguer dans les documents ?

Distinguez les terres cultivées des prairies et les surfaces ordinaires des espaces patrimoniaux. Le sujet mentionne le maintien de certains éléments paysagers, une demande préalable pour retourner ou drainer les prairies, et un encadrement des apports d'azote sur des prairies remarquables.

Q : Comment répartir le temps et que sait-on du barème ?

L'épreuve dure 210 minutes et les trois parties valent respectivement 8, 4 et 8 points. Répartissez votre temps en fonction de ces pondérations, tout en réservant un moment pour relire les six réponses. Aucun coefficient n'est imprimé.

Q : Quels critères rendent les propositions convaincantes pour le jury ?

Le sujet ne fournit pas de grille détaillée. Justifiez des démarches de dialogue adaptées aux acteurs, puis précisez les modalités concrètes du projet de valorisation. Pour le budget, associez des postes cohérents aux actions et proposez des financeurs plausibles.

Sujet officiel associé (PDF) : https://btsagpn.fr/assets/annales/btsa-gpn/E5 - Conduire une opération de gestion environnementale/2022/BTSA GPN - E5 - Conduire une opération de gestion environnementale - Session 2022 - 1-Sujet.pdf
Ressources BTSA Gestion et Protection de la Nature : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.